

	Formulaire de subvention pour réserves incendie		FO-31-05
	Emis par : TDR Date: 26.08.2016	Révisé par: Date:	Approuvé par: JMB Date: 26.08.2016

DEMANDE DE SUBVENTION

Construction de citernes avec réserve d'eau d'incendie inaliénable et de capacité suffisante y compris prise d'eau pour les sapeurs-pompiers

***champs obligatoires**

Dossier N°

Bâtiment(s) concerné(s)

Bâtiment(s) assuré(s): NE Police ECAP n° _____
NE Police ECAP n° _____
NE Police ECAP n° _____

*Rue ou lieu-dit et n°: _____ *NPA./ Localité: _____

Dans le cas d'une procédure de permis de construire; n° SATAC: _____

Bénéficiaire de la subvention

* Propriétaire Autre: _____

*Nom: _____ *Prénom: _____

*Rue: _____ *NPA / Localité: _____

*Tél. privé: _____ Tél. prof.: _____

* Compte postal ou bancaire (IBAN): _____ voir BVR joint

* Nom et adresse de la banque: _____

* Soumis à la TVA: Oui Non

Propriétaire (si autre que le bénéficiaire)

Nom, adresse et téléphone: _____

Mandataire

Nom, adresse et téléphone: _____

Citernes et réserves incendie existantes

- Distance au réseau d'eau le plus proche: _____ mètres
- Volume(s) de stockage existant(s) à proximité (à moins de 100 mètres)

	Volume [m ³]	Réserve incendie [m ³]	Distance du bâtiment	Prise d'eau
1 Accessibilité: <input type="checkbox"/> En véhicule <input type="checkbox"/> A pied <input type="checkbox"/> Aucune	<input type="checkbox"/> Regard <input type="checkbox"/> Raccord pompier - type <input type="checkbox"/> Aucune
2 Accessibilité: <input type="checkbox"/> En véhicule <input type="checkbox"/> A pied <input type="checkbox"/> Aucune	<input type="checkbox"/> Regard <input type="checkbox"/> Raccord pompier - type <input type="checkbox"/> Aucune
3 Accessibilité: <input type="checkbox"/> En véhicule <input type="checkbox"/> A pied <input type="checkbox"/> Aucune	<input type="checkbox"/> Regard <input type="checkbox"/> Raccord pompier - type <input type="checkbox"/> Aucune

	Formulaire de subvention pour réserves incendie	FO-31-05	
Emis par : TDR Date: 26.08.2016	Révisé par:	Approuvé par: Date:	Révision: 1 Page 3 / 4

Remarques (à indiquer dans la promesse) _____

Contrôles

Sur site:

Essai d'aspiration réussi: oui non par réalisé

Conformité: oui

Remarques _____

Date _____ Visa(s): _____

Administratif:

SUBVENTION DEFINITIVE			<i>A remplir par l'ECAP</i>
Factures	Montant (frs.)	Montant admis (frs.)	Remarques
.....
.....
.....
.....
.....
Preuves de paiement <input type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> manquantes			
Montant de la (des) facture(s) admis(es):	Fr. _____	Taux de subvention: _____ %	
Montant de la subvention:	Fr. _____		
Dossier traité par: _____			
Date _____	Visa _____		

Remarques (à indiquer dans le courrier) _____

	Formulaire de subvention pour réserves incendie	FO-31-05	
Emis par :TDR Date: 26.08.2016	Révisé par:	Approuvé par: Date:	Révision: 1 Page 4 / 4

Conditions d'octroi:

1. La conception, la construction, le choix des matériaux et les emplacements doivent respecter les normes et directives en vigueur, spécialement:
 - Les Directives et les recommandations de l'ECAP
 - Les directives et recommandations de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) et de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP)
 - Les normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)
2. Les conditions de subvention sont définies dans le règlement de subventions - Prévention de l'ECAP (CL 31-01)
3. **La demande de subvention doit être présentée par écrit à l'ECAP, accompagnée des pièces justificatives et préalablement à tout engagement financier.**
4. Accessibilité
 - 4.1 La prise d'eau pour la lutte contre le feu doit être suffisamment éloignée de tout bâtiment (env. 20 mètres), accessible et utilisable en tout temps. Si la distance est insuffisante,, une conduite d'aspiration spécifique doit être installée (voir 5.).
 - 4.2 Une surface de travail de minimum 2.5 m. de côté, de niveau et supportant la charge d'un engin d'aspiration (motopompe) doit être aménagée à proximité de la prise d'eau.
5. Conduite d'aspiration
 - 5.1 La conduite doit garantir une étanchéité en dépression de manière à permettre l'aspiration et résister à l'écrasement (tube PE-pression ou similaire). Son diamètre intérieur doit être au minimum de 100 mm
 - 5.2 Le raccord pour les engins d'aspiration doit être de type Storz 110/A (DIN 14323), être orienté horizontalement et être fixé solidement. La hauteur hors sol du raccord doit être comprise entre 0.80 et 1.20 m. et la rigidité du système doit être garantie.
6. Fin des travaux
 - 6.1. Les travaux doivent être exécutés dans les deux ans suivant la date de la promesse de subvention adressée par l'ECAP. S'il apparaît que les travaux ne peuvent pas être terminés à temps, l'ECAP peut prolonger la validité de la promesse. La requête de prolongation doit lui être adressée par écrit avant l'échéance de la promesse.
 - 6.3. Les factures détaillées et acquittées font office d'avis d'achèvement; elles seront remises avant terme à l'ECAP. Sur les factures, le montant payé ainsi que la date de paiement devront apparaître. L'ECAP se réserve le droit de contrôler les postes de facturation.
 - 6.4. L'ECAP se réserve le droit de contrôler la conformité de la réalisation et d'effectuer un essai de fonctionnement.
7. Maintien de la mesure de prévention
 - 7.1. Outre les conditions générales d'octroi, la construction de citernes avec réserve d'eau d'incendie inaliénable et prises d'eau doit être maintenue tant que les besoins en eau d'extinction n'ont pas été remplacés par une éventuelle adduction au réseau d'eau. L'ECAP peut exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention accordée, si ces conditions ne sont plus remplies.